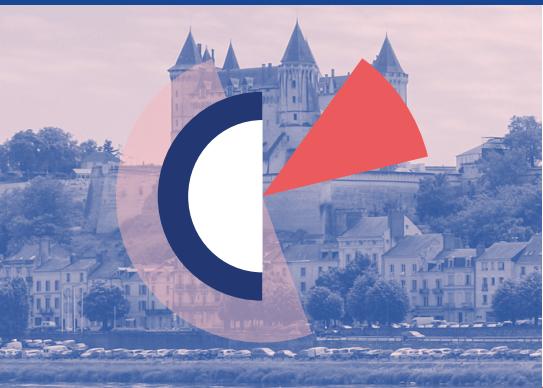


Mamers, un arrondissement rural tourné vers des pôles d'emploi voisins

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 153 • Janvier 2026



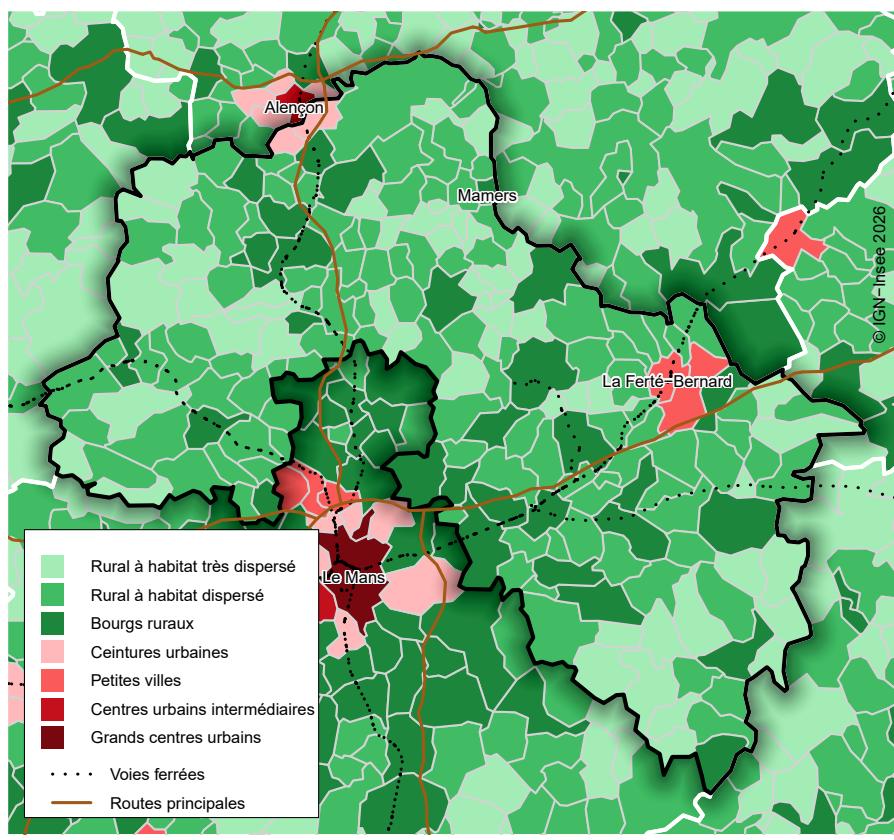
Situé entre le Haut-Maine, au nord du département de la Sarthe, et le Perche Normand, au sud du département de l'Orne, l'arrondissement de Mamers se trouve à la croisée de grands axes de communication nord-sud (Alençon – Le Mans) et est-ouest (Le Mans - Chartres). Au nord du département de la Sarthe et de la région des Pays de la Loire, il constitue l'un des trois arrondissements sarthois avec ceux de La Flèche et du Mans. Ce territoire regroupe 190 communes, allant de Nauvay, la plus petite, avec 12 habitants, à la Ferté-Bernard, la plus peuplée, avec 8 740 habitants. Au 1^{er} janvier 2023, l'arrondissement compte 149 000 habitants, soit 4 % de la population régionale et 26 % de celle de la Sarthe.

Un territoire essentiellement composé de communes rurales

L'arrondissement de Mamers se caractérise par une forte identité rurale, avec 98 % de communes classées **rurales** d'après la définition de la grille de densité européenne. Des **bourgs ruraux** sont répartis sur l'ensemble du territoire, comme Mamers ou Savigné-l'Évêque ► **figure 1**. Au sein de cette ruralité, les communes **rurales à habitat dispersé** sont majoritaires et représentent plus de la moitié des communes de l'arrondissement. Au total, la moitié de la population de l'arrondissement vit dans une commune à habitat dispersé ou **très dispersé**, contre 23 % à l'échelle du département et 18 % sur l'ensemble des Pays de la Loire.

L'arrondissement de Mamers est l'un des trois arrondissements de la Sarthe. Il compte 149 000 habitants en 2023. Il est essentiellement composé de communes rurales, et est tourné vers l'extérieur, marqué par des déplacements domicile-travail quotidiens avec les pôles urbains voisins. Sa population diminue de 520 habitants par an, même si cette évolution globale est contrastée entre les communes de l'arrondissement. Le vieillissement de la population s'accentuerait progressivement, et le nombre de décès, supérieur à celui des naissances, devrait continuer à faire baisser la population d'ici 2070.

► 1. Grille communale de densité de l'arrondissement de Mamers



Seules quatre communes sont qualifiées d'urbaines : Arçonnay et Saint-Paterne – Le Chevain, appartiennent à la **ceinture urbaine** d'Alençon, tandis que La Ferté-Bernard et la commune voisine de Cherré-Au se distinguent comme **petites villes** dans ce territoire.

Ainsi, la densité de population de l'arrondissement est plus faible que celle du département et de la région, avec 51 habitants au kilomètre carré (hab/km²) en moyenne, contre 91 hab/km² dans la Sarthe et 121 hab/km² dans les Pays de la Loire.

Un territoire tourné vers deux pôles d'emploi extérieurs

La moitié des habitants de l'arrondissement de Mamers dépendent de deux pôles d'emploi situés hors du territoire ► **figure 2**. Le plus grand est celui du Mans, chef-lieu du département, qui rayonne sur une **aire d'attraction des villes** (AAV) de 370 000 habitants. Un tiers de la population de l'arrondissement de Mamers réside dans cette aire. Le deuxième pôle d'emploi est celui d'Alençon, de taille plus réduite, avec 81 000 habitants. Situé hors du département, il attire 15 % de la population de l'arrondissement.

Quatre autres pôles d'attractivité complètent le maillage de l'arrondissement : La Ferté-Bernard, Mamers, Saint-Calais et Sillé-le-Guillaume. Plus modestes, avec une force gravitaire moindre, ces pôles comptent chacun moins de 50 000 habitants et sont quasiment entièrement situés sur le territoire. Ensemble, ils regroupent un tiers de la population de l'arrondissement de Mamers.

Enfin, 13 % des habitants vivent dans une commune hors de toute aire d'attraction des villes.

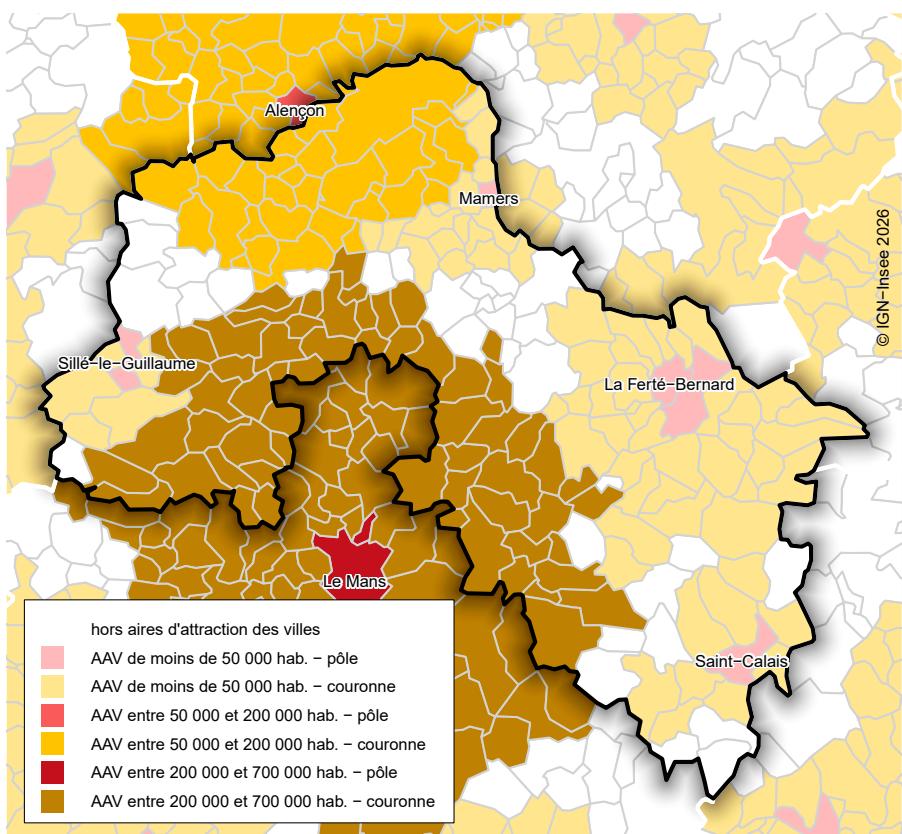
Les déplacements domicile-travail illustrent l'ouverture de l'arrondissement vers l'extérieur. En effet, 45 % de ses **actifs occupés** exercent leur activité professionnelle en dehors du territoire, tandis que 23 % vivent et travaillent dans la même commune.

La population de l'arrondissement de Mamers perd 520 habitants par an

En 2023, 149 000 habitants résident dans l'arrondissement de Mamers. Depuis 60 ans, sa population a connu plusieurs fluctuations : après une légère baisse dans les années 1960-1970, elle a progressivement augmenté pour atteindre un pic à 153 000 habitants en 2011, avant de se stabiliser avec une tendance récente à la baisse.

Entre 2016 et 2022, la population a tout de même diminué de 0,3 % par an en moyenne, contre une stabilité départementale. Cette baisse résulte de l'effet conjugué de **soldes naturel** et **migratoire** négatifs (respectivement -0,1 % et -0,2 %) ► **figure 3**. Ainsi, chaque année, l'arrondissement perd 520 habitants, dont 220 en raison d'un solde naturel déficitaire et 300 liés à un solde migratoire négatif. Ce déficit naturel, différence entre les naissances et les décès, est un phénomène nouveau.

► 2. Aires d'attraction des villes dans l'arrondissement de Mamers



En effet, le nombre de naissances était supérieur à celui des décès sur toutes les périodes précédentes. Entre 2016 et 2022, 9 900 personnes sont décédées, plus que les 8 600 bébés nés dans l'arrondissement.

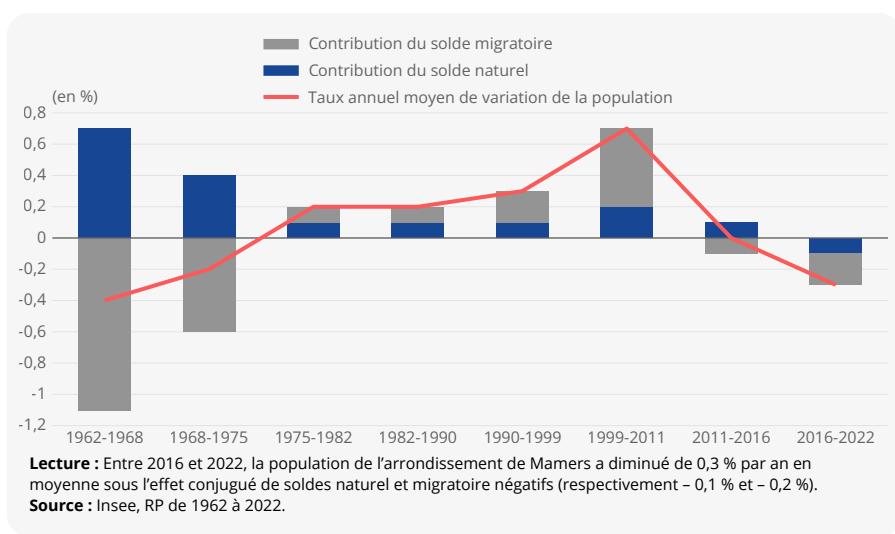
Une évolution de la population contrastée entre les communes de l'arrondissement

Si, dans l'ensemble, l'arrondissement de Mamers perd des habitants, cette tendance n'est pas uniforme sur tout le territoire.

Certaines communes, notamment situées dans la communauté de communes du Gesnois Bilurien comme Tresson ou Saint-Corneille, gagnent chaque année des habitants ► **figure 4**. À l'inverse, les communes plus éloignées du Mans, à l'exception de celles situées à proximité de Mamers, perdent des habitants, principalement en raison d'un nombre de départs supérieur à celui des arrivées.

Les nouveaux arrivants sur le territoire ont un profil différent de la population déjà installée : ils sont plus jeunes et

► 3. Décomposition de l'évolution de la population de l'arrondissement de Mamers, due au solde migratoire et au solde naturel, de 1962 à 2022



actifs. Ainsi, les 25-39 ans représentent 36 % des arrivants contre 19 % de la population résidente, et les actifs occupés représentent 60 % des arrivants, soit 10 points de plus que les résidents. Les deux tiers de ces nouveaux habitants conservent leur emploi en dehors de l'arrondissement. Par ailleurs, ils sont deux fois plus souvent locataires et résident deux fois plus fréquemment en appartement que les habitants installés de longue date.

Les départs concernent surtout des jeunes : 35 % des personnes quittant l'arrondissement ont entre 15 et 24 ans. Cette part, deux fois supérieure à celle des jeunes qui y résident, traduit l'absence d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire.

Des décès plus nombreux continuerait de faire baisser la population d'ici 2070

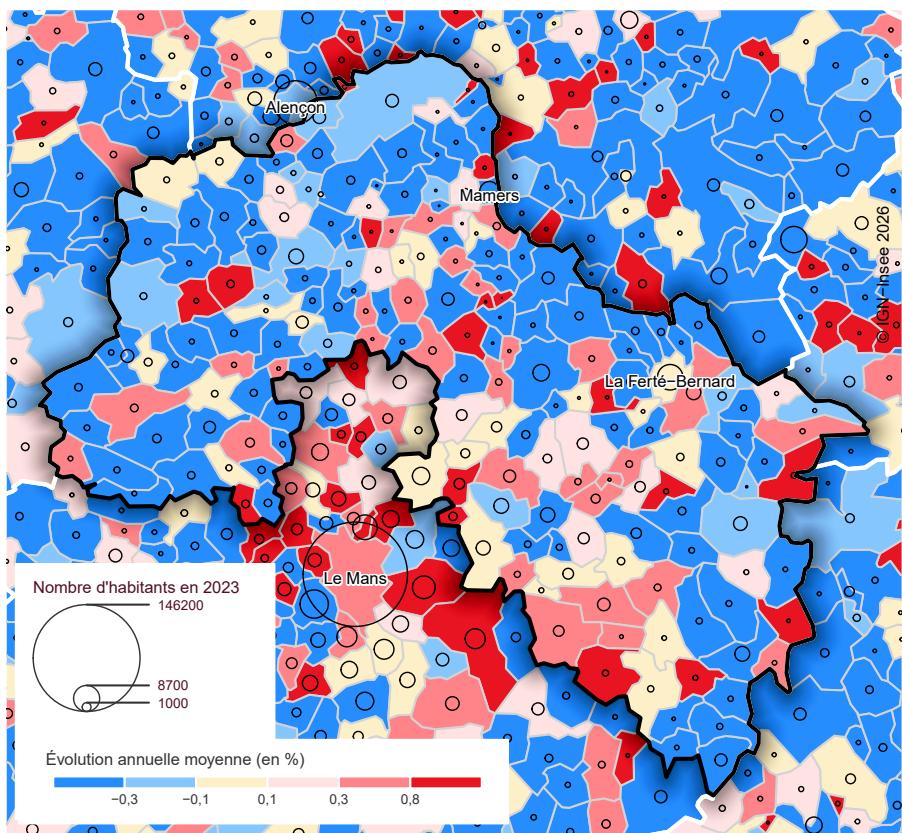
D'ici 2070, si les tendances démographiques récentes se poursuivaient (**scénario central**)

► **méthode**, la population de l'arrondissement de Mamers devrait continuer de diminuer, à un rythme d'environ 500 habitants par an. L'arrondissement devrait atteindre 125 000 habitants en 2070.

Cette baisse de la population serait principalement due à la dégradation du solde naturel. En 2022, le déficit des naissances par rapport aux décès conduit l'arrondissement à perdre environ 200 habitants. Ce déficit se creuserait jusqu'à atteindre 540 en 2050, avant de se réduire à 400 en 2070. À terme, le solde migratoire contrebancerait partiellement ce solde naturel en décroissance. Dans les prochaines années, l'arrondissement devrait enregistrer un solde apparent des entrées et des sorties négatif, avec environ 400 départs par an. À partir des années 2060, la tendance s'inverserait toutefois : l'arrondissement accueillerait alors davantage de nouveaux habitants, surtout des actifs, tandis que les départs de mineurs seraient moins nombreux.

Ces projections démographiques reposent sur des hypothèses qui constituent des scénarios de **projections de population**. Selon le scénario « **population haute** », l'arrondissement de Mamers perdrat 5 500 habitants entre 2022 et 2070, soit environ 115 par an, quatre fois moins que selon le scénario central. Selon le scénario « **population basse** », l'arrondissement de Mamers perdrat 41 000 habitants sur la période, soit environ 850 par an.

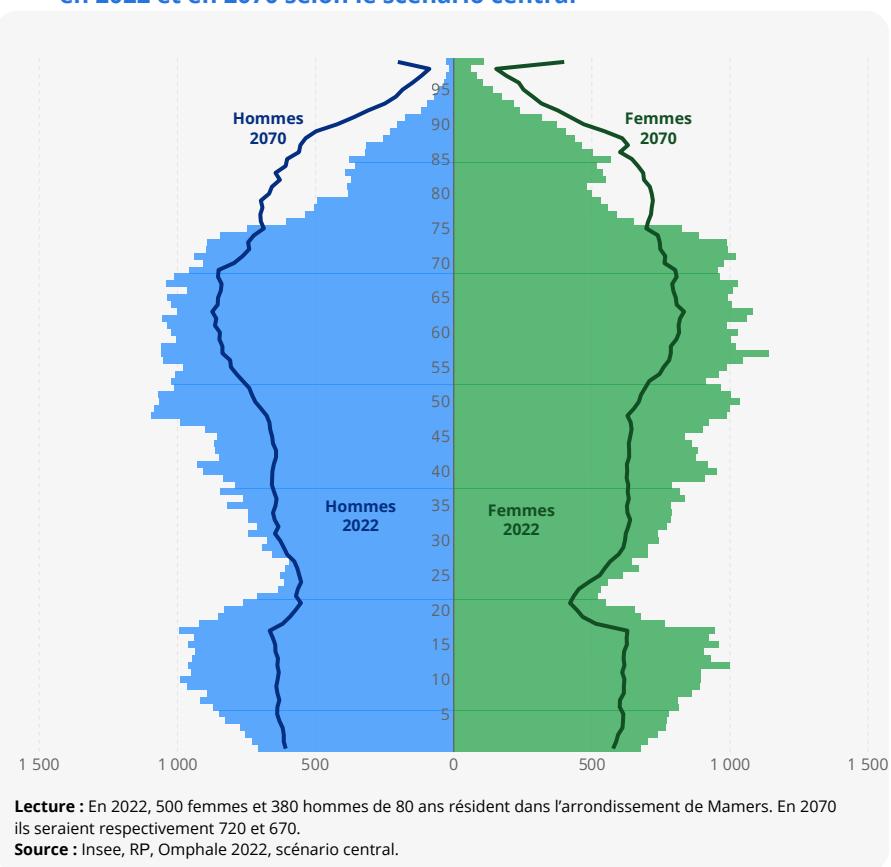
► 4. Population en 2023 et évolution annuelle moyenne de la population entre 2017 et 2023 par commune dans l'arrondissement de Mamers



Lecture : En 2023, la commune de la Ferté-Bernard compte 8 740 habitants. Depuis 2017, son nombre d'habitants est stable (- 0,1 % d'évolution annuelle moyenne).

Source : Insee, RP 2017 et 2023.

► 5. Pyramide des âges des habitants de l'arrondissement de Mamers en 2022 et en 2070 selon le scénario central



Lecture : En 2022, 500 femmes et 380 hommes de 80 ans résident dans l'arrondissement de Mamers. En 2070, ils seraient respectivement 720 et 670.

Source : Insee, RP, Omphale 2022, scénario central.

Un territoire vieillissant

Dans l'arrondissement de Mamers, comme dans le reste de la France, le vieillissement de la population devrait s'accentuer au cours des prochaines décennies. En effet, l'âge moyen de la population, de 43 ans en 2018, atteindrait 48 ans en 2070.

Selon le scénario central, la part des personnes de 65 ans ou plus dans l'arrondissement augmenterait et passerait de 24 % en 2022 (36 200 habitants) à 32 % en 2070 (43 300 habitants), un niveau légèrement supérieur à la moyenne régionale (30 % en 2070) ► **figure 5**. Cette population progresserait rapidement jusqu'en 2040, se stabiliserait pendant une dizaine d'années avec la fin de l'arrivée des générations du baby-boom aux âges avancés, puis amorcerait un léger recul jusqu'en 2070. Par ailleurs, le nombre de centenaires serait multiplié par quatre en 50 ans, passant de 140 en 2022 à 600 en 2070, avec toujours une majorité de femmes, environ les deux tiers.

À l'inverse, la part des habitants de moins de 20 ans devrait reculer au fil des décennies. En 2022, ils représentent un habitant sur quatre, mais en 2070, ils ne seraient plus qu'un habitant sur cinq. La diminution des effectifs serait principalement pour les 7-11 ans, avec une baisse de 37 % des enfants en âge d'être à l'école élémentaire ► **encadré**.

Finalement, si les tendances démographiques récentes se maintenaient, la population des 20 à 64 ans diminuerait d'environ 15 600 habitants en 50 ans, tout en continuant de représenter la moitié de la population de l'arrondissement. ●

Laura Gallais (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Encadré – Les écoles, un service de proximité

En 2024, l'arrondissement de Mamers compte 147 établissements d'enseignement primaire, dont une majorité d'écoles regroupant les niveaux maternel et élémentaire au sein d'un même établissement.

Ces écoles sont situées sur tout le territoire : 57 % des communes de l'arrondissement disposent d'une école, couvrant ainsi 87 % de la population. En revanche, 13 % des habitants doivent se rendre dans une commune voisine pour scolariser leurs enfants, et parmi eux 4 % parcourront plus de sept minutes en voiture pour rejoindre l'école la plus proche.

En 2022, la part des enfants de 3 à 11 ans varie du simple au quintuple en fonction des communes, allant de 4 % à 19 % de la population. Les communes les plus proches du Mans concentrent les proportions les plus élevées, tandis que cette part diminue progressivement à mesure de l'éloignement avec la métropole mancelle ► **données complémentaires**.

► Définitions

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur le territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. La grille communale permet de distinguer deux types de communes : les communes urbaines et les communes rurales.

L'**espace rural** regroupe les communes qui sont situées hors de l'espace urbain, et dont la densité de population constitue un habitat plus ou moins dispersé. L'espace rural inclut ainsi des communes de type « **bourg ruraux** » à l'instar de Mamers ou Savigné-l'Évêque, des **communes d'habitat dispersé** comme Villeneuve-en-Perseigne ou Lombron et des **communes d'habitat très dispersé** telles que Rouez ou Courcemont.

L'**espace urbain** regroupe les communes qui concentrent un nombre élevé d'habitants. Elles sont de tailles diverses : des grands centres urbains comme Le Mans, des centres urbains intermédiaires à l'instar d'Alençon, des **ceintures urbaines**, par exemple Saint-Paterne – Le Chevain ou Arçonnay ou des **petites villes** telles que la Ferté-Bernard ou Cherré-Au. Issue du zonage en aires d'attraction des villes, la notion d'urbain dense correspond au grand centre urbain de la grille communale de densité.

L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Les **actifs occupés** regroupent l'ensemble des personnes qui exercent un emploi, qu'il soit salarié ou non, à temps plein ou partiel, y compris les apprentis, et les stagiaires rémunérés, ainsi que les personnes cumulant une activité avec des études, la retraite ou une situation de chômage.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui entrent sur le territoire et le nombre de personnes qui en sortent au cours d'une période.

► Méthode

Les **projections de population** sont obtenues en appliquant, d'année en année, des hypothèses d'évolution de la population du territoire d'intérêt. Ces hypothèses ont trait à la fécondité, à l'espérance de vie et aux migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Elles sont appliquées aux valeurs observées initialement sur la zone d'intérêt en 2018. Le **scénario central** décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent. Le scénario « **population haute** » fait évoluer ces trois indicateurs à la hausse, tandis que le scénario « **population basse** » les fait évoluer à la baisse.

Les projections ne doivent pas être assimilées à des prévisions : s'il est impossible de prédire comment évolueront exactement les différentes composantes démographiques dans le futur, il est possible, en se fondant sur des hypothèses, d'en déduire comment la population évoluerait. De plus, de multiples facteurs peuvent modifier le devenir démographique de la région (climat, aménagement du territoire, etc.) et ne sont pas intégrés dans ces exercices de projection.

► Pour en savoir plus

- Barré M., Bauer P., « Population ligérienne : une croissance toujours soutenue », Insee Analyses Pays de la Loire n° 152, décembre 2025.
- Fizzala A., Trivière S., « L'augmentation de population freinée par un solde naturel négatif », Insee Flash Pays de la Loire n° 153, avril 2025.
- Barré M., « À l'horizon 2070, une croissance de la population régionale malgré un ralentissement », Insee Flash Pays de la Loire n° 131, novembre 2022.

